

L'intérimaire n'est plus le bienvenu à Bruxelles

JEAN-CLAUDE DAOUST

Administrateur délégué Daooust SA

La 6^e réforme de l'État a transmis aux Régions la compétence des aides à l'emploi dites ciblées. En clair, il s'agit d'une aide financière destinée à soutenir des publics particuliers, fragiles, susceptibles d'être discriminés pour cette raison dans leur accès à l'emploi. On les nomme fréquemment «groupes cibles» et on y retrouve les publics plus âgés, les jeunes et les chômeurs de longue durée. Il s'agit, entre autres, de la célèbre mesure dite «Activa».

Avec le temps et les réformes successives, le dispositif était devenu complexe et peu lisible. Les gouvernements régionaux ont tous, avec sagesse, décidé de le réformer et de le simplifier.

Le gouvernement bruxellois semble faire, en cette matière, le pari d'un rêve merveilleux. Il pense avoir trouvé la solution pour intégrer durablement les chercheurs d'emploi bruxellois, souvent trop peu et/ou trop mal qualifiés, qui sont la proie du chômage régional depuis bien trop longtemps. La solution que le gouvernement souhaiterait valider ce 14 juillet consisterait à réserver le mécanisme d'activation des allocations de chômage aux jeunes et aux chômeurs de longue durée qui signeraient un contrat de travail de plus de 6 mois. Le gouvernement fait donc le pari que cet incitant suffira à convaincre les entreprises d'engager durablement ce public qui, dans sa grande majorité ne répond pas à leurs besoins. Pas un jeune bruxellois pour y croire. Pas une entreprise non plus. L'hypothèse est séduisante mais risquée. Très risquée.

Chemin inverse

Ce faisant, le gouvernement bruxellois prend le chemin inverse de celui qu'avait choisi anciennement le Fédéral et ce que le bon sens recommanderait, soit faire en sorte que chaque personne soit éligible à cette aide, quelle que soit la nature de son contrat. L'idée sous-jacente étant que toute

mise au travail, en particulier des plus faibles, mérite un incitant pour l'aider à débiter son intégration sur le marché du travail, quelle qu'en soit sa durée. Afin que pas à pas, l'horizon du contrat à durée indéterminée se fasse plus proche.

Le contrat court est précaire. La Palisse en aurait dit autant. Mais est-il pour autant infamant et surtout inutile? Quelques exemples.

Une personne engagée dans le secteur des titres-services, secteur en croissance à Bruxelles, doit se voir octroyer un CDI après trois mois de travail maximum. En vertu des caractéristiques de ce métier, le public qui y est éligible est particulièrement fragile. Il rentre souvent dans les conditions d'éligibilité à ces mesures de soutien. Les trois premiers mois seront donc constitués soit d'un CDD, soit de périodes plus courtes. Comment tendre la perche à une personne fragile sans un soutien approprié? Rappelons que dans le cadre des titres-services, cette personne assumera seule la responsabilité d'entrer dans l'intimité de ses clients. Il faut soutenir son employabilité dès le premier jour.

Sans doute également visé par la disposition, le travail intérimaire. Qui sont ces travailleurs que le projet juge comme un public à ignorer puisque ces périodes de travail intérimaire ne seraient pas un outil pour son intégration durable sur le marché? Rien que dans notre ville-Région, ils ne sont pas moins de 43.000 à travailler un jour ou toute l'année durant sous ce statut. Beaucoup sont peu qualifiés, mais 47% d'entre eux sont hautement qualifiés. Le marché bruxellois, composé essentiellement de personnel employé, est très com-

pétitif. Même les plus qualifiés devront souvent démontrer une expérience probante constituée de plusieurs expériences de travail. Et si c'est le cas pour les plus qualifiés, le marché n'est pas moins exigeant pour les personnes à moindre qualification.

Ces intérimaires étaient pour 30% chercheurs d'emploi avant de devenir travailleurs. Et ils comptaient en moyenne 13

mois de chômage avant ce contrat. Un beau résultat, non? Et si la crise n'est pas encore complètement oubliée, 40% déjà se sont vus offrir un CDD ou un CDI à l'achèvement de ce contrat ou de cette mission.

Le contrat court est en danger

Qu'en pensent les entreprises et les entrepreneurs? Le monde a changé depuis la crise. Plus aucun secteur n'échappe à la digitalisation, voire même à l'ubérisation. L'investissement dans la main-d'œuvre, parmi les plus coûteuses du monde, est un défi et l'objet d'une réflexion longue et ajustée en permanence à l'état de l'économie mondiale. Aucune entreprise ne peut manifester d'enthousiasme à la découverte de ce projet. Ni l'industrie, et Bruxelles compte encore quelques fleurons dont le

public ouvrier compte de nombreux intérimaires, indispensables pour ajuster le volume de main-d'œuvre aux variations de production. Ni l'horeca et les services aux entreprises de manière plus générale. Le gouvernement fait un pari risqué.

Le contrat court est en danger. Entreprises, jeunes et chômeurs aussi.

La réalité bruxelloise est complexe, multiforme. Nul ne le nie. Tout le monde s'apitoie sur les faiblesses de notre ressource principale, notre jeunesse, main-d'œuvre nombreuse.

Il serait regrettable de ne pas poursuivre les efforts destinés à soutenir nos jeunes et nos chercheurs d'emploi. Le pari risqué du gouvernement pourrait nous faire passer du rêve au cauchemar.

Le contrat court est précaire. La Palisse en aurait dit autant. Mais est-il pour autant infamant, et surtout inutile?